

## Sujet n°3 : Vers quel type d'égalité l'Ecole doit-elle tendre ?

Introduction : L'égalité des chances. Tous les élèves doivent être égaux devant l'éducation, c'est à dire bénéficier de la même offre dans tous les établissements de France.

### **I) Egalité et spécificités territoriales.**

- Prise en compte de la ruralité : Problème du maintien et de la continuité des options en fonction des effectifs (ex : latin, grec, allemand...). L'Education nationale doit-elle être rentable ? Il faut tenir compte de la taille des établissements.  
Dans les territoires ruraux, difficulté pour se rendre dans les sites qui centralisent certaines options (ex : PVP en 3eme : pour les élèves de notre établissement, 3 heures de bus pour 3 heures d'option).  
Les collèges ruraux vont-ils pouvoir continuer à proposer certaines options ? (Les amplitudes horaires réduisent déjà l'offre.)
- Le collège doit continuer à fournir un socle commun.  
Il serait risqué de différencier l'offre selon les établissements, de centraliser l'offre dans des pôles d'excellence ou dans des établissements d'élite. Risque de fracture territoriale. (Ex : regrouper certaines options dans un seul établissement ou une seule ville.)  
Les raisons économiques ne doivent pas déterminer les options. (La visioconférence a montré ses limites ; elle n'est pas très motivante.)

### **II) Egalité et pédagogie**

La tendance actuelle ou le regroupement des classes pour les enseignants optionnels (ex : LV2) ne favorise pas l'égalité (dans un groupe de 30, l'enseignement ne peut être individualisé).

Comment gérer l'hétérogénéité des classes ?

- Les classes de «niveau» sont-elles une solution ?
  - \*Les parents y sont favorables
  - \*Les enseignants sont réticents.
- La notion de «collège unique» est remise en cause par l'ensemble de la commission. L'enseignement actuellement proposé ne convient pas à tous les élèves.

Le cycle central (5ème-4ème) ne correspond pas à la réalité : il existe un palier à franchir en fin de 5<sup>ème</sup>, aussi bien dans les savoirs que dans les savoir-faire.

C'est pourquoi nous proposons un tronc commun 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>, un enseignement optionnel qui prenne en compte les particularités de chacun, la quantité d'options choisies doit cependant être la même pour tous.

Il faudrait peut-être proposer un cycle 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> en 3 ans, et des 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> avec un enseignement moins théorique et orienté vers des pratiques pré-professionnelles.

- Les programmes sont trop ambitieux, dans les contenus comme dans les compétences à acquérir.
  - \*Tous les élèves ne sont pas en mesure de les acquérir.

\*Il faut adapter les contenus et les exigences des programmes en proposant, en plus d'un socle commun, des enseignements d'approfondissement ou de renforcement des matières du tronc commun (ex : mathématiques, français, histoire-géographie...)

- Il faut revaloriser l'enseignement professionnel pour donner à tous l'égalité des chances.

Il faut assouplir les procédures d'orientation et d'affectation et développer les passerelles pour permettre aux élèves de ne pas être «bloqués » dans une filière.

- La commission déplore l'absence de bases chez les collégiens : l'expression française (orthographe, syntaxe) et les bases en calcul ne sont pas assimilées, ce qui explique en partie les difficultés du collège.

Ce sont les effets néfastes des progrès techniques (informatique) et de la multiplication des enseignements à l'école primaire.

De plus, les élèves manquent de repères, ne connaissent plus de limites, ce qui est à relier à l'évolution de la société et à la démission de certaines familles.

### III) **Question de l'autonomie des établissements.**

L'autonomie serait une source d'inégalité. Il faut peut être une certaine souplesse entre les établissements (s'adapter aux contingences des bassins d'emploi, etc...), mais il ne faut pas d'autonomie complète. La commission pose clairement les dangers d'un recrutement et d'une rétribution en autonomie. Elle note la réduction du personnel d'encadrement (suppression des surveillants et des aides-éducateurs, qui ne sont pas remplacés par autant d'assistant d'éducation ), au moment où l'Ecole a précisément besoin de davantage d'adultes.

### IV) **Questions diverses**

- La commission ne revient pas sur la mixité : le meilleur moyen de se comprendre, c'est quand même de vivre ensemble.
- La commission constate que certains élèves ne sont pas hostiles à l'idée d'une tenue «uniformisée », elle pense pour sa part que les élèves doivent avoir une tenue décente (pas de brassières, de décolletés, de ventres à l'air...)

